

Paris, le 6 juillet 2017

## **COMMUNIQUE**

*Avec 800 millions d'euros de contributions annuelles dont 330 millions d'euros d'investissements directs dans le cinéma et l'audiovisuel, CANAL+ est le premier financeur de la création en France. A ce titre, le soutien du Groupe aux auteurs ne saurait être contesté.*

*Cependant, la première priorité de CANAL+ est d'offrir à ses clients des contenus de qualité au meilleur prix. Pour ce faire, la direction de CANAL+ se doit de passer en revue l'ensemble de ses dépenses. Ce travail a amené à mettre fin à un certain nombre d'abus qui grevaient son équilibre financier. Ceci permet aussi de pérenniser sa contribution à la bonne santé de la filière culturelle et de l'écosystème de la création nationale.*

*Les discussions entamées avec les sociétés d'auteurs s'inscrivent dans ce cadre. CANAL+ paiera les ayants droit sur la base des œuvres de leur répertoire qu'il diffuse. En revanche, CANAL+ s'interroge sur l'opportunité de diligenter des audits précis et exhaustifs sur ces organismes de collecte pour s'assurer que les auteurs récupèrent bien l'intégralité des sommes qui leur sont dues.*

*CANAL+ compte continuer à financer et promouvoir les auteurs et espère trouver un accord avec les sociétés de collecte.*

### **Direction de la Communication**

Laurence Gallot 01 71 35 02 22

Antoine Banet-Rivet 01 71 35 00 26